
Rapport annuel du Conseil d'éthique 2026

1. Introduction

Le présent rapport couvre la période entre les assemblées générales de la SSS-O du 6 novembre 2025 à Genève et du 26 août 2026 à Rorschach. Au cours de cette période, le Conseil d'éthique a tenu deux réunions ordinaires. Comme toujours, celles-ci ont été complétées par des réunions en ligne convoquées à court terme et, de manière générale, par un échange intensif de courriels.

Des discussions ont également eu lieu avec les organes responsables (OFS et CORSTAT), avec la SSS-O et avec divers services de statistique. Le président du Conseil d'éthique est membre ex-officio du groupe de travail EvalCharta. Il est ainsi impliqué dans les travaux de relance de ce projet, qui était jusqu'à présent réservé aux membres de CORSTAT et qui est désormais ouvert à tous les services de statistique. Comme d'habitude, le Conseil d'éthique a participé à divers événements tels que le « Swiss commUNITY Day on Data » à Fribourg.

2. Membres

Conformément au règlement du Conseil d'éthique, deux membres de longue date, Jean-Pierre Renfer (OFS) et Alexander Oettli (CORSTAT), devaient être remplacés il y a un an, après avoir accompli chacun deux mandats. Avec Daniel Kilchmann (OFS) et Eric Stephani (CORSTAT), la succession a de nouveau été parfaitement assurée par l'OFS et CORSTAT, et confirmée lors de l'assemblée générale de la SSS-O du 6 novembre 2025. Le Conseil d'éthique se compose comme suit :

Président :	Peter Laube, Bâle
Statistique fédérale :	Marc Gindraux (vice-président), Office fédéral de la statistique Daniel Kilchmann, Office fédéral de la statistique Markus Wüest, Office fédéral de l'énergie
CORSTAT :	Eric Stephani, Office statistique du canton du Tessin Martina Tresch, Office de l'économie du canton de Schwyz
Expert :	poste vacant
Secrétariat :	Stéphane Maillard, Office fédéral de la statistique

3. Personnel

Dans la perspective de l'assemblée générale 2027 de la SSS-O, le Conseil d'éthique souhaite informer à l'avance l'organisme responsable des changements de personnel à venir. En raison de la limitation de la durée des mandats, quatre membres du Conseil, à savoir Peter Laube (président), Marc Gindraux (OFS, vice-président), Martina Tresch (CORSTAT) et Markus Wüest (FEDESTAT), quitteront le Conseil d'éthique l'année prochaine, après huit ans de service chacun. Étant donné que le règlement du Conseil d'éthique ne fixe aucune date précise pour la prise de fonction, celui-ci estime que des solutions offrant une certaine souplesse en matière de calendrier

pourraient être envisagées si nécessaire. Au lieu d'une prise de fonction immédiatement après l'assemblée générale de la SSS-O début septembre 2027, d'autres dates, telles que fin 2027, seraient également possibles.

4. Demandes, recommandations

Aucun manquement à la Charte n'a été porté à la connaissance du Conseil d'éthique au cours de la période sous revue. Les demandes de moindre importance adressées au Conseil d'éthique ont pu être réglées dans le cadre d'échanges avec les personnes concernées. Les questions plus complexes portaient sur la gestion de l'information préalable ainsi que sur les éventuelles conséquences d'une adhésion à la Charte.

Concernant l'information préalable : la recommandation correspondante du Conseil d'éthique de 2022 mentionne, dans certains cas, des délais maximaux, notamment pour la publication préalable des résultats structurels et conjoncturels. Il convient de rappeler que l'accès à l'information préalable n'est pas la règle et que certaines informations, telles que les indices des prix, exigent une retenue particulière. Afin de respecter ce principe et de traiter tous les utilisateurs de manière équitable, il est recommandé aux grands services de statistique de concrétiser et d'harmoniser la recommandation du Conseil d'éthique à l'échelle interdépartementale.

Concernant l'adhésion à la Charte : l'adhésion est volontaire. Elle peut être mentionnée sur le site web et dans les publications sous la forme d'un label garantissant le respect des principes d'éthique professionnelle et un niveau de qualité élevé. Les offices de statistique non signataires ne sont donc pas désavantagés, ils renoncent simplement à mettre en avant cet engagement comme un élément de valorisation de leurs activités. Actuellement, le Conseil d'éthique clarifie les critères d'adhésion des organes partiellement soumis à la loi sur la statistique fédérale, dont le nombre d'adhésions augmente heureusement avec la Charte révisée.

Il n'existe pas, au sein du système statistique suisse, d'évaluations par les pairs telles qu'elles existent dans le Système Statistique Européen. Des échanges institutionnalisés sur la Charte et, de manière générale, sur les questions d'éthique professionnelle ont lieu dans le cadre du projet EvalCharta, auquel peuvent également adhérer des services n'ayant pas signé la Charte.

Il y a un an, le Conseil d'éthique avait constaté une perte générale de confiance à l'égard des chiffres publiés par la Confédération. À la suite d'erreurs de calcul, dont la plupart n'étaient pas imputables à la statistique publique, la qualité et, par conséquent, la crédibilité de la statistique publique avaient alors été remises en question dans les médias, parfois de manière assez peu nuancée. Depuis lors, ce type de couverture médiatique ne s'est plus reproduit. Même dans le cadre de votations parfois vivement débattues dans les médias, comme l'initiative « Pas de Suisse à 10 millions ! (initiative pour la durabilité) », les résultats de la statistique publique ont certes fait l'objet d'interprétations divergentes, mais ils ont été globalement reconnus comme une base de décision fiable.

5. Publications, présentations

En complément du site internet du Conseil d'éthique, des informations sur la Charte révisée ainsi que sur le Conseil d'éthique ont été diffusées dans diverses publications et lors de plusieurs événements. Au niveau international, des informations ont été transmises à Eurostat ; un échange approfondi, accompagné d'une présentation a eu lieu lors de la réunion « Expert Meeting on Ethics in Official Statistics » de la CEE-ONU, qui s'est tenue les 12 et 13 mars 2026 à Genève. Après avoir présenté les résultats de l'évaluation de la Charte lors de cet événement il y a deux ans, le président a pu cette fois-ci présenter la Charte révisée. En complément, Pau Origoni (responsable d'EvalCharta) et Markus Baumann (responsable de l'unité Qualité, droit et gestion des affaires à l'OFS) ont présenté l'examen approfondi des questions d'éthique professionnelle menée dans le cadre du projet EvalCharta, ainsi que la mise en œuvre de ces principes à l'OFS compte tenu de l'élargissement des tâches de la statistique publique.

6. Charte

Adhésions

Le contenu de la version précédente de la Charte, datant de 2012, a été repris dans la Charte révisée. Les nouveautés concernent la structure – inspirée du Code of Practice (CoP) avec 16 principes – ainsi que la prise en compte de l'élargissement des tâches de la statistique publique en tant que centre de compétence en matière de données et de statistique. Conjuguées à quelques adaptations à la réalité, notamment celle des petits services de statistique, ces modifications ont généré une légère augmentation du nombre d'adhésions. Il n'est pas encore possible d'en donner un chiffre définitif en raison de procédures encore en cours ; les données actuelles sont disponibles [ici](#).

Projet EvalCharta

Le Conseil d'éthique encourage la réflexion sur les questions d'éthique professionnelle. Il soutient donc la relance du projet EvalCharta. Son extension aux membres de FEDESTAT a été favorisée par la Charte révisée, qui sert désormais de référentiel pour l'ensemble de la statistique publique. Même les services statistiques de la Confédération, en particulier les 10 « ONA » (Other National Authorities), qui, en vertu de l'accord statistique avec l'UE, s'alignaient jusqu'à présent exclusivement sur le CoP, peuvent désormais suivre sans difficulté la Charte.

Un groupe de travail composé de membres de CORSTAT, de FEDESTAT, de la SSS-O et du Conseil d'éthique dirige le projet EvalCharta. Il a retenu le principe de la Charte « 1a Coordination et collaboration » comme thème du séminaire d'une journée prévu le 29 octobre 2026. Les premières contributions des services de statistique de la Confédération et des cantons ont été récoltées jusqu'à fin juin et serviront au groupe de travail EvalCharta à finaliser le programme.

7. Un aperçu des priorités à mi-mandat

Un bref aperçu des priorités formulées il y a deux ans par le Conseil d'éthique pour la période 2024-2027 fait apparaître ce qui suit :

- Les projets d'envergure, tels que la direction du groupe de travail ReviCharta avec la publication de la Charte révisée ainsi que la refonte du site web avec son extension sur Confluence, sont achevés. Le règlement du Conseil d'éthique a également été mis à jour.
- Le Conseil d'éthique est actuellement en bonne voie pour mener à bien d'autres travaux, pour la plupart courants, qui s'étendent sur l'ensemble du mandat : accompagnement et diffusion de la Charte révisée, élaboration de recommandations, échanges avec l'organe responsable et les services de statistique, participation à des événements, suivi de l'élargissement des missions de la statistique publique, etc.
- Il reste à organiser le stockage et l'archivage des données, ainsi que la collaboration au sein du groupe de travail chargé de la relance du projet EvalCharta.
- Il reste à clarifier et sans doute à redéfinir les relations avec les médias. Le Conseil d'éthique peut établir des contacts ponctuels, ce qu'il fait d'ailleurs. La mise en place d'un réseau permanent à l'échelle nationale dépasse toutefois ses capacités. En cas de besoin, par exemple pour la diffusion de la Charte, il a été fait appel aux contacts correspondants de l'OFS.

PL / 14.08.2026